

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2023 autorisant la cession des parcelles BN648 à Abbeville et ZO63 à Vauchelles les Quesnoy, d'une surface totale de 6 147 m², à la Ville d'Abbeville pour un montant de 184 410 € HT/HD.

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier et Patrimoine de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer l'acte authentique relatif à la vente des parcelles ci-avant décrites pour un montant de 184 410 € HT/HD, à la Ville d'Abbeville et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette cession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 4 octobre 2023

Philippe HOURDAIN

Président

